

**Direction du Développement durable et de la Proximité  
Service de l'Urbanisme**

Affaire suivie par : **Claudie QUIATOL / SERVICE DE L'URBANISME**

| DIVISION DE PROPRIETE |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Dossier n°            | <b>DIV 2023 004</b> |
| Accordé le            | <b>19/07/2023</b>   |

**Arrêté municipal n°23/144/DBA du 19 juillet 2023**

Autorisant la division de la propriété foncière constituée du lot n°4, en 2 lots numérotés 139 et 140 du lotissement MAYET DE CASTELJAU (BAS ET MOYEN) de la section L'ERMITAGE, commune de Dumbéa.

Le Maire de la Commune de Dumbéa ;

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie ;

VU le Code des Impôts ;

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999, relative à la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°12/CP du 18 mars 2015 relative à la partie réglementaire du code de l'urbanisme de la Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n° 28-2006/APS du 27 juillet 2006 portant réglementation des lotissements et des divisions dans la Province Sud ;

VU la délibération n°29-2006/APS du 27 juillet 2006 relative aux règles de constructibilité en zones inondables dans la Province Sud ;

VU la délibération n° 105 du 09 août 1968 réglementant le régime et la lutte contre la pollution des eaux en Nouvelle-Calédonie ;

VU la délibération n°52-2012/APS du 18 décembre 2012, approuvant la révision du Plan d'Urbanisme Directeur de la Commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°438-2020/BAPS/DAEM du 22 septembre 2020 relative à la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la commune de Dumbéa,

VU la délibération n°2012/436 du 16 novembre 2012 approuvant le projet de Plan d'Urbanisme Directeur de la commune de Dumbéa ;

VU la délibération n°2020/201/DBA du 13 mai 2020, habilitant le Maire à engager la procédure de mise en révision du Plan d'urbanisme Directeur de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2020/248 du 03 juillet 2020 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal au bénéfice du Maire ;

VU l'avis favorable de la Calédonienne des Eaux, référencé TEC/BE/DS/24/23 en date du 10 février 2023 ;

VU l'avis favorable d'EEC, référencé 5689/23 en date du 01 mars 2023;

VU le certificat de dépôt du Service Topographique et Foncier de la Direction de l'Aménagement de l'Équipement et des Moyens de la Province Sud, référencé n° 33497-2023/2-REP/DAEM en date du 30 mars 2023 ;

VU la demande de division de terrain présentée par :

Le Cabinet de géomètre expert Philippe ANE

Déposée le : 13 février 2023

Pour un terrain appartenant à : Madame Olivia BUNA